

*Appel à*

# CANDIDATURE

BIENNALE  
DE LA PHOTO  
D'UZÈS



**RÈGLEMENT**

# Association Les Azimutés d'Uzès

## BIENNALE de la PHOTOGRAPHIE d'UZÈS « **Témoin de son temps, passeur de mémoire** »

### RÈGLEMENT

L'association Les Azimutés d'Uzès organise, du **24 au 31 mai 2025**, la 10<sup>ème</sup> édition du festival de la photographie d'Uzès devenu festival biennal.

Notre association « loi 1901 » est composée uniquement de bénévoles. Elle favorise des valeurs d'ouverture, de partage, de respect réciproque, de solidarité et de bienveillance. Son objectif est de promouvoir et valoriser les créations d'artistes photographes de tous horizons avec une attention particulière à ceux qui travaillent dans la région d'Uzès, du Gard et en Occitanie.

Au terme de l'édition 2023 durant laquelle le travail du collectif « Le Bal des Rejetons » a été accueilli avec un grand succès, et pour son 10<sup>ème</sup> anniversaire, l'association des Azimutés d'Uzès a décidé de proposer au public un festival biennal de grande envergure. Il se déploiera dans différents lieux de la ville, en accès libre, avec pour thème « **Témoin de son temps, passeur de mémoire** ».

Dans le contexte de ce thème, le concours vise à explorer les questions :

- de mémoire, qui englobe les souvenirs personnels et collectifs;
- d'identité qui peut être explorée à travers des portraits, des représentations culturelles ou des récits;
- d'altérité qui explore des perspectives au-delà de ses propres expériences;
- d'information qui peut inclure la capture d'événements actuels, de questions sociales ou de récits historiques;
- et de transmission qui implique la façon dont les images communiquent des récits, des émotions ou des messages à travers le temps et l'espace.

Le thème choisi pour la Biennale encourage donc les photographes à mettre en lumière la manière dont la photographie peut servir de témoin de la société contemporaine tout en préservant et en transmettant des souvenirs et des identités.

La **Biennale de la Photographie d'Uzès** mettra en valeur le rôle du photographe, le sens de son travail, sa place dans un monde saturé d'informations et d'images, les limites de la photographie et sa force.

**La première étape du projet 2024-2025** a commencé en janvier 2024 par la rencontre avec le photographe Patrick Zachmann et la projection de son film « Un Pezzo di Papà », en partenariat avec le Centre d'art et de Photographie NegPos de Nîmes et le cinéma Le Capitole à Uzès.

Au mois de mai 2024, le concours photo organisé à destination des photographes amateurs du département du Gard avec l'exposition des photographies et l'animation "Portrait de star" par le Studio éphémère a été notre deuxième étape.

### **Dates**

La Biennale de la Photographie d'Uzès débutera le samedi 24 mai 2025 (vernissage prévu en fin de matinée), et se clôturera le samedi 31 mai 2025.

### **Lieux**

L'Hôtel de Ville d'Uzès, plusieurs espaces en centre-ville ainsi que d'autres lieux à proximité, en majorité en plein air, accueilleront les expositions.

La Biennale est l'occasion de découvrir, le long d'un parcours urbain, le travail des photographes exposés sur l'ensemble du territoire de notre ville d'art et d'histoire.

### **Fonctionnement**

Le succès de nos actions tient à l'implication et au soutien de chacun et nous attendons une participation active des photographes (présentation de l'exposition au public, workshop, etc...). Les week-ends sont des moments privilégiés d'échanges et de partage.

### **Le jury**

Le jury, composé de personnes du milieu artistique et culturel et de membres de l'association, se réunira début octobre 2024 afin de sélectionner les artistes qui seront exposés. Les critères de sélection sont basés sur la qualité technique et artistique des œuvres, la cohérence de la démarche, l'originalité de l'expression, son sens et son esthétique.

Le caractère nouveau ou ancien de la production présentée n'est pas un critère de sélection. Seule l'adéquation avec le thème est exigée.

Seuls les dossiers complets seront examinés par le jury. Les photographies des candidats non retenus seront effacées de notre base de données, sans qu'aucune utilisation en soit faite.

Les lauréats seront prévenus par mail et devront confirmer la bonne réception de la décision du jury. La liste des noms des photographes retenus sera annoncée sur le site internet de l'association et sur les réseaux sociaux.

### **Le rôle de l'association**

- Définir le choix des photographes qui sont exposés et les lieux d'exposition,
- Assurer l'installation, la scénographie (en accord avec les photographes) et le décrochage.
- Réaliser une large promotion de l'événement : campagne d'affichage, flyers et dépliants, réseaux sociaux, presse, médias, vernissage, site de l'association et dossier de presse. L'utilisation des photos des photographes dans ce cadre est effectuée sans contrepartie financière.

- Héberger les photographes à titre gratuit chez des particuliers,
- Prendre en charge les frais de transport des photographes pour se rendre au festival, sous réserve de validation préalable des coûts,
- Prendre en charge le transport des œuvres déjà produites par l'artiste et faisant l'objet d'un prêt pour le festival, sous réserve de validation préalable des coûts,
- Verser au photographe 200 euros pour la série au titre des droits d'auteur.

### **Le rôle des photographes**

- Fournir dans les temps les fichiers ou les tirages en fonction des lieux d'exposition. La date limite de réception sera indiquée lors de la validation de la candidature. Selon le lieu d'exposition choisi, certaines photos devront pouvoir supporter les conditions climatiques extérieures. Les indications techniques seront précisées ultérieurement.
- Être présent lors du vernissage et au minimum 2 jours au cours du festival afin de contribuer à la dynamique de celui-ci,
- Proposer en lien avec l'association un temps de rencontre privilégié avec le public sous forme libre (atelier, conférence, projection, création artistique, présentation de son exposition...).

### **Autres conditions**

- Tous les photographes majeurs peuvent candidater, sans limite d'âge, et de nationalité.
- Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou de porter atteinte à la dignité des personnes,
- Une seule série par candidat est acceptée,
- Les photos réalisées par intelligence artificielle ne sont pas acceptées. Le fichier RAW et données EXIF pourront être demandés,
- En cas de projet collectif, seul un photographe pourra être accueilli et hébergé.
- Aucun frais d'inscription n'est demandé,
- Les frais de restauration ne sont pas pris en charge par l'association à l'exception d'un dîner le 1<sup>er</sup> jour du festival,
- Chaque artiste pourra vendre ses œuvres en direct auprès du public, mais les œuvres ainsi vendues ne seront décrochées qu'à la fin du festival.

### **Dossier de candidature**

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2024

Information aux lauréats de la décision du jury : 31 octobre

Merci de nous envoyer votre dossier complet (texte et images) par voie numérique (WeTransfer, GrosFichiers...) à l'adresse suivante : [info.azimutes@gmail.com](mailto:info.azimutes@gmail.com)

- Votre fiche de candidature avec autorisation signée,
- Une série cohérente de 10 à 15 photographies,
- Fichiers au format JPEG, **3000 px** pour le côté le plus long, **2 Mo maximum**, renommés sous la forme : **Prénom-Nom-n°** (par exemple: Jean-Dupont-1).

⇒ Les fichiers haute définition, en vue de l'exposition, seront demandés aux candidats retenus,

- Un texte présentant la série,
- Une biographie, présentation et documents complémentaires si besoin,
- Une photographie-portrait.